

# Réponse wallonne aux lignes directrices européennes

## Spécificités du marché du travail

La Wallonie a décidé de concentrer toutes ses forces sur son redressement économique.

Ses priorités, dans leur intégralité, reposent sur le concept de développement durable et équilibré, tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale, telles que déclinées dans le cadre du Sommet de Lisbonne.

C'est pourquoi, le 30 août 2005, le Gouvernement wallon a adopté ses Actions prioritaires pour l'Avenir wallon, plus connues sous le nom de plan Marshall. Cet ambitieux plan de relance et de développement d'activités créatrices d'emplois s'enracine dans le Contrat d'Avenir, guide de l'action du Gouvernement de 2000 à 2010, et constitue le noyau des priorités parmi celles mieux définies dans 4 plans stratégiques transversaux. Il a fait l'objet d'un important effort financier (1 milliard d'€ sur 4 ans) et est accompagné de lignes budgétaires clairement définies. Il a été soumis aux partenaires sociaux qui l'ont accueilli favorablement.

A l'heure actuelle, la Wallonie compte près de 280 000 demandeurs d'emploi:

- 25% d'entre eux ont moins de 25 ans,
- plus de 60% sont chômeurs de longue durée (50% des moins de 25 ans sont chômeurs depuis plus de 6 mois et près de 70% d'adultes depuis plus d'un an),
- près de 60% sont peu qualifiés (<ESS) dont plus de 25% très peu qualifiés (<ESD).

5 tendances lourdes caractérisent le marché wallon:

- le chômage des jeunes (le plus important en Belgique avec Bruxelles)

- la sous-qualification (trop de jeunes quittent l'école sans qualification)
- les pénuries d'emploi dont l'ampleur et les causes restent encore à identifier clairement et objectivement
- le déficit de reconversion lié au déclin de l'industrie lourde, avec pour conséquence des restructurations qui laissent des travailleurs « mono-compétents » avec peu de perspectives de réinsertion
- le manque d'emplois (comparativement à d'autres régions, moins d'offres d'emploi circulent)

## Zoom sur l'approche active et préventive

Etant donné la structure du chômage wallon et l'évolution démographique, la Région déclare comme **priorité absolue l'intégration des jeunes sur le marché du travail**. Toutefois, elle veille en permanence au principe transversal d'égalité des chances et des genres. C'est pourquoi elle décline des mesures tendant à favoriser aussi l'insertion de groupes de travailleurs fragilisés: les femmes, les peu qualifiés, les personnes handicapées ou d'origine étrangère ainsi que les travailleurs âgés.

La stratégie mise en place repose sur deux principes: **proximité et partenariat**.

La proximité est tant physique que relationnelle vis-à-vis du demandeur d'emploi. Ainsi, l'ensemble des structures offrant un service en matière d'emploi ou de formation a été reconfiguré afin, d'une part de multiplier les lieux d'accueil tout en rationalisant l'offre de service et, d'autre part, de garantir une approche individualisée des besoins.

## Proximité

Afin de répondre aux exigences de proximité et d'accessibilité de ses services et d'offrir à chaque citoyen un service d'égalité qualité sur l'ensemble du territoire, y compris aux personnes les plus éloignées de l'emploi, tant géographiquement que psychologiquement, la Région développe depuis 2002 les **Maisons de l'Emploi** (46 MDE sont actuellement implantées au niveau des Communes et 2 Bus de l'Emploi sillonnent quotidiennement les communes rurales) et les **Carrefour Emploi Formation** (11 au niveau des bassins d'emploi).

## Partenaires

Le principe de partenariat est décliné à de multiples niveaux afin qu'aucune structure évoquée plus haut n'agisse seule. Le demandeur d'emploi se voit ainsi désormais proposer une offre intégrée de services rendus par un ensemble d'opérateurs dont les missions et actions s'articulent les unes aux autres. Un axe majeur de la politique wallonne de l'emploi est le **Dispositif intégré d'Insertion socioprofessionnelle** (DIISP).

Spécifiquement orienté vers les personnes les plus fragilisées, fondé sur la mise en place de passerelles entre opérateurs de formation préqualifiante, qualifiante et d'insertion, il assure aux demandeurs d'emploi un accompagnement individualisé et efficace, l'accès favorisé aux formations et actions d'insertion ainsi que la recherche permanente d'une mise en relation avec le marché et les offres d'emploi.

Dans le cadre de **l'accompagnement**, afin d'augmenter et de diversifier les services offerts, un appel à projets lancé par Le FOREM auprès des opérateurs de formation et d'insertion, des secteurs public, associatif et privé, a permis l'émergence de 266 projets d'actions de formation, d'aide à la recherche d'emploi, etc. dont 236 ont effectivement été menés pour un budget de 4,3 millions. Un autre appel, lancé en juin, va permettre la mise en œuvre d'un nouvel éventail de projets dès décembre 2005. Du 01.07.04 au 31.07.05, 139 937 personnes ont fait l'objet d'une prise en charge par Le FOREM qui s'avère être l'organisme régional réalisant le taux le plus élevé d'accompagnement des demandeurs

d'emploi dans le cadre de l'Accord de coopération. En effet, 91 947 d'entre elles étaient ciblées par l'ONEm (soit 94,46% des 97 332 du public-cible), 28 149 étaient ciblées préventivement par Le FOREM et 27 227 ne faisaient pas partie des critères du Plan (bénéficiaires du RIS, travailleurs...)

Convaincue de l'efficacité de ses mesures en faveur des publics moins favorisés, dont les chômeurs de longue durée, la Wallonie poursuit le développement d'initiatives telles que les **Missions régionales pour l'Emploi** (MIRE) et le **Jobcoaching**.

Les personnes les plus éloignées du marché du travail sont également visées par des conventions signées entre Le FOREM et les Régies de Quartier, les CPAS, les organismes d'alphabétisation... afin de favoriser les actions de socialisation et de préqualification en faveur de ces publics. Des partenariats sont également recherchés avec les Maisons de Jeunes, Clubs sportifs, etc. qui peuvent servir de relais vis-à-vis de ces publics et lutter contre leur isolement.

## Prévention

D'autres dispositifs opérationnalisent la stratégie de prévention. Ainsi, en matière de reclassement, la Wallonie poursuit le développement des Plans d'Accompagnement de Reconversions qui prévoient la mise en œuvre par Le FOREM et les organisations syndicales de **Cellules de Reconversion**.

Même si le manque d'emplois est la première cause du chômage en Wallonie, des offres d'emploi restent non pourvues. Cette situation, économiquement et socialement inacceptable, résulte notamment de l'importance des charges sociales pesant sur le travail, du manque de mobilité des travailleurs, de conditions de travail difficiles et d'un déficit de formation.

## La Formation

La Région peut et veut agir avec détermination sur ce dernier facteur. Ainsi, depuis 1998, elle concentre son offre de formation sur le **réseau des Centres de Compétence** (CdC).

## L'insertion des jeunes

Par ailleurs, afin de lutter contre les **fonctions critiques**, un dispositif intégré est créé au sein du FOREM. Outre l'identification et l'anticipation systématiques des métiers en pénurie, il vise l'organisation pour les demandeurs d'emploi de formations supplémentaires, en lien avec les pénuries constatées. Les stagiaires seront systématiquement accompagnés après leur formation et bénéficieront d'un suivi personnalisé dans la première phase d'emploi. Les causes des pénuries autres que celles liées au manque de formation seront étudiées et toutes solutions pour y répondre (en lien avec les autres acteurs ou niveaux d'intervention) seront recherchées. Un travail de veille sur les métiers en pénurie alimentera les principales institutions concernées par cette problématique, notamment afin de développer de nouvelles formations et filières d'enseignement.

Par ailleurs, pour favoriser l'insertion des jeunes et augmenter la qualité de la formation initiale en langues, la Région wallonne développera, en collaboration avec la Communauté française, un vaste **plan langues** qui comprendra l'organisation, d'ici fin 2009, de 8 000 bourses d'immersion linguistique supplémentaires (en néerlandais, anglais et allemand). 11 000 formations supplémentaires intensives en langues pour les demandeurs d'emploi seront organisées dans les 4 ans et 500 000 chèques seront spécialement dédiés à la formation en langues. Enfin, les programmes AWEX de formation pratique et stages d'immersion économique et/ou linguistique à l'étranger (en ce compris les programmes liés à l'interculturalité) seront intensifiés et développés pour former 800 jeunes supplémentaires d'ici 2009.

Enfin, au vu des excellents résultats de l'insertion par le biais de la **formation en alternance**, la Wallonie entend dynamiser et renforcer cette filière de formation, notamment en optimisant le **Plan Formation Insertion** (PFI) afin de favoriser en particulier l'emploi des jeunes.

Un secteur potentiellement porteur, **l'économie sociale**, fait l'objet d'une attention toute particulière en Wallonie, notamment pour développer les **Entreprises d'Insertion** et les **Services de proximité**.

Enfin, les **Aides à la Promotion de l'Emploi** (APE) entrées en vigueur début 2003, ont permis la pérennisation de 40 000 emplois subventionnés et la professionnalisation des secteurs concernés (pour l'essentiel, dans le non-marchand), mais continuent à favoriser l'engagement de publics fragilisés et écartés de l'emploi. Au vu des besoins encore non couverts, les APE représentent pour la Wallonie un levier de 1ère importance pour la création d'emplois de service tout en rencontrant des besoins sociaux croissants.

Par ailleurs, le **Programme de Transition professionnelle** (PTP), emploi tremplin, vise à permettre l'engagement, dans les pouvoirs locaux et le non-marchand, de chômeurs complets indemnisés et à satisfaire des besoins collectifs qui ne sont pas ou pas suffisamment rencontrés par le circuit du travail régulier. L'employeur est tenu de proposer des formations aux travailleurs en vue d'améliorer leurs chances de réinsertion après le contrat PTP.

## Conclusions

---

Pour répondre au défi que constituent les taux élevés de chômage, en particulier des jeunes, des chômeurs de longue durée et des peu qualifiés, le marché de l'emploi wallon a été entièrement reconfiguré ces dernières années (réforme du FOREM, mise en œuvre du DIISP et de l'accompagnement renforcé, reconfiguration complète de l'offre d'insertion et de formation). La mise en œuvre de ces instruments demande un certain recul pour pouvoir être évaluée. Toutefois, certains indicateurs révèlent déjà les effets prometteurs de ces réformes. Par exemple, le taux d'échec enregistré pour l'offre d'un nouveau départ aux jeunes est passé de 24,3% en 2003 à 10,6% en 2004.<sup>1</sup> Cette évolution reflète bien la priorité que s'est donnée la Wallonie en ce qui concerne l'emploi des jeunes, laquelle se répercute toutefois – momentanément – sur le taux d'échec concernant le nouveau départ offert aux + de 25 ans (qui passe de 37% en 2003 à 41,6% en 2004<sup>2</sup>). Néanmoins, dans le cadre de l'accompagnement renforcé, Le FOREM se révèle être l'organisme régional qui enregistre le taux le plus élevé de prise en charge des publics ciblés par l'accord de coopération (94,46% des personnes de moins de 30 ans ciblées par l'ONem dans la 1ère phase du Plan). On peut dès lors s'attendre à ce que les au-

tres classes d'âge enregistrent elles aussi une amélioration significative dans les mois et les années à venir.

La principale cause du chômage wallon réside toutefois dans le manque d'emplois. Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés par offre d'emploi diffusée en est une illustration: il est quasi 5 fois plus élevé en Wallonie qu'en Flandre (27 contre 4,8 en 2004).<sup>3</sup> C'est pourquoi la Wallonie s'est engagée dans un ambitieux plan de relance et de développement d'activités créatrices d'emplois. Au cœur même des Actions prioritaires pour l'Avenir wallon se situe en effet la création d'emplois, qui permettra d'offrir aux citoyens wallons un plan de développement durable fondé sur la cohésion sociale, la richesse partagée et le progrès solidaire.

*Joëlle Soir*  
*Cellule Emploi*  
*Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce*  
*Extérieur*

## **Notes**

1. Annexe statistique du Programme national de Réforme 2005.
2. Idem.
3. Idem.